



GÉRALD CYPRIEN LACROIX
Cardinal prêtre de la Sainte Église Romaine
du titre de San Giuseppe all'Aurelio
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC ET PRIMAT DU CANADA

DÉCRET

de dissolution et de fermeture du Centre de pastorale *Sel et Lumière*

CONSIDÉRANT qu'un premier décret constituant *ad experimentum* le Centre de pastorale *Sel et Lumière* (ci-après, le « Centre ») en date du 5 mars 2003 pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT qu'un second décret a été émis le 7 avril 2004 afin de constituer de façon définitive le Centre;

CONSIDÉRANT le nombre de postes non comblés, le manque de bénévoles et l'absence de relève pour poursuivre les activités du Centre;

CONSIDÉRANT que, le 14 septembre 2022, les membres du conseil d'administration du Centre ont décidé à la majorité de fermer le Centre et ce, de façon définitive à partir du 2 décembre 2022;

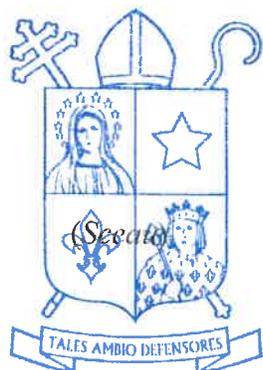
CONSIDÉRANT que, le 17 octobre 2022, lors de l'assemblée générale extraordinaire, les membres ont adopté à l'unanimité la résolution entérinant la fermeture définitive du Centre;

CONSIDÉRANT que le Centre a été radié d'office au Registraire des entreprises à la suite d'une dissolution volontaire en date du 13 décembre 2022;

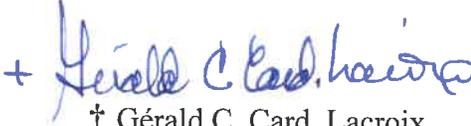
EN CONSÉQUENCE, en vertu de mon autorité ordinaire, décrétons, par les présentes, la dissolution et la fermeture du **Centre de pastorale *Sel et Lumière***.

Ce décret entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ À QUÉBEC, en deux copies originales, sous notre signature, celle du chancelier et sous le sceau de l'Archidiocèse de Québec, ce quinzième jour du mois de mars deux mille vingt-trois.



Archidiocèse de Québec

+ 
† Gérald C. Card. Lacroix
Archevêque de Québec


Jean Tailleur, ch.t., v.é.
Chancelier